



Guide pratique

Association Intermédiaire (AI)



I pour Insertion

A pour Activité

E pour Economique

À savoir avant de commencer à lire

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un dispositif financé par l'Etat.



Je dois vérifier mon éligibilité auprès de mon conseiller référent.

Le contrat de travail me donne **des droits** et **des obligations**.

Le temps d'accompagnement est obligatoire.



Qu'est-ce que l'IAE ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes sans emploi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel.

Un accompagnement social, c'est aider une personne à résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Par exemple :



Je recherche un accès au soin



Je cherche un logement



Je souhaite une voiture, scooter, vélo électrique, trottinette



Je souhaite apprendre le français

Un accompagnement professionnel, c'est aider une personne à trouver un emploi ou à évoluer dans son métier. Par exemple :



Je cherche un travail

Je cherche une formation

Je souhaite découvrir des métiers

Qu'est-ce que l'IAE en Association Intermédiaire (AI) ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes sans emploi de bénéficier d'un contrat de travail.

Ce contrat de travail est un **contrat de mise à disposition**.

Ce contrat de travail est un **contrat à temps partiel**.

Avec ce **contrat de mise à disposition**, je travaille :

➔ Chez des particuliers (à domicile)



➔ Dans des entreprises



➔ Dans des collectivités (Mairie collège, lycée)



Je signe un **Contrat à Durée Déterminée d'usage** (CDD d'usage) avec mon employeur (AI) **chaque mois**.

Je signe et je complète un relevé d'heure à chaque mise à disposition.



Qu'est-ce que l'IAE en Association Intermédiaire (AI) ?

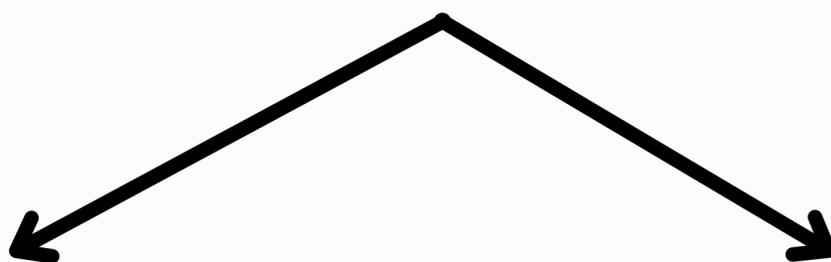


Je suis payé pour **chaque heure** que je travaille.
Si je ne travaille pas, **je ne suis pas payé.**

Avec ce **contrat de mise à disposition**, je travaille :

- ➔ **En autonomie** (seul)
- ➔ **Avec le matériel à disposition** sur mon lieu de travail.

L'IAE est **un tremplin** pour



Une formation



Un emploi

CDI, CDD, Contrat
d'Intérim



Ce dispositif a une durée de **24 mois.**

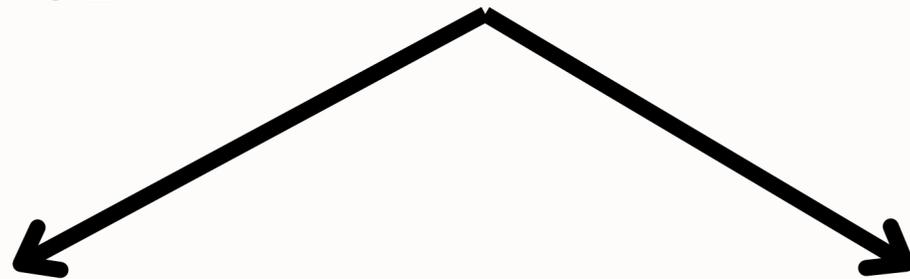
Qu'est-ce que l'IAE en Association Intermédiaire (AI) ?

Durant votre parcours :



CDD d'usage
Contrat à **Durée**
Déterminée d'**Usage**

Vous avez :



Des actions de
formation



Des Périodes de
Mise en Situation
en Milieu
Professionnel
(stage)

Qu'est-ce que l'IAE en Association Intermédiaire (AI) ?

Des actions de formation permettent de :

- Acquérir des connaissances
- Acquérir une qualification



Des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (stage) permettent de :

➔ Découvrir un secteur d'activité



➔ Confirmer un projet professionnel



➔ Initier une démarche de recrutement



Qui peut avoir un contrat en Association Intermédiaire (AI) ?

Je suis :

➔ Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)



➔ Allocataire ASS (Allocation de solidarité spécifique)



➔ Allocataire AAH (Allocation aux adultes handicapés)



➔ Réfugié statutaire, bénéficiaire d'une protection temporaire, protégé subsidiaire ou demandeur d'asile.



➔ Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue



Qui peut avoir un contrat en Association Intermédiaire (AI) ?

Je suis :

→ Parent isolé

→ Senior (+ 50 ans)

→ Jeune (- 26 ans)

→ DETLD (Demandeur d'emploi de très longue durée) + 24 mois



→ Travailleur en situation de handicap

→ Résident QPV Quartier prioritaire de la politique de la ville

→ Sortant de détention ou personne placée sous main de justice



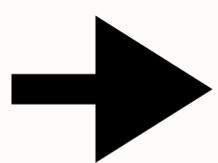
→ Sans mobilité



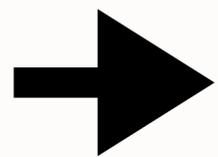
Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un accompagnement.

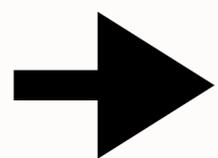
Selon mes besoins, cet accompagnement m'aide à être autonome dans :



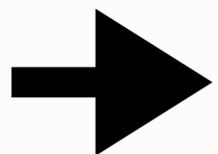
Mon projet professionnel



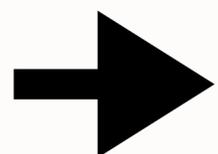
Mon logement



Ma santé



Ma garde d'enfants



Mes moyens de transports



Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un contrat de travail.

Avec un contrat de travail, j'ai le droit à :

➔ Un salaire (SMIC en vigueur)



➔ Des congés payés



➔ Droit à la retraite

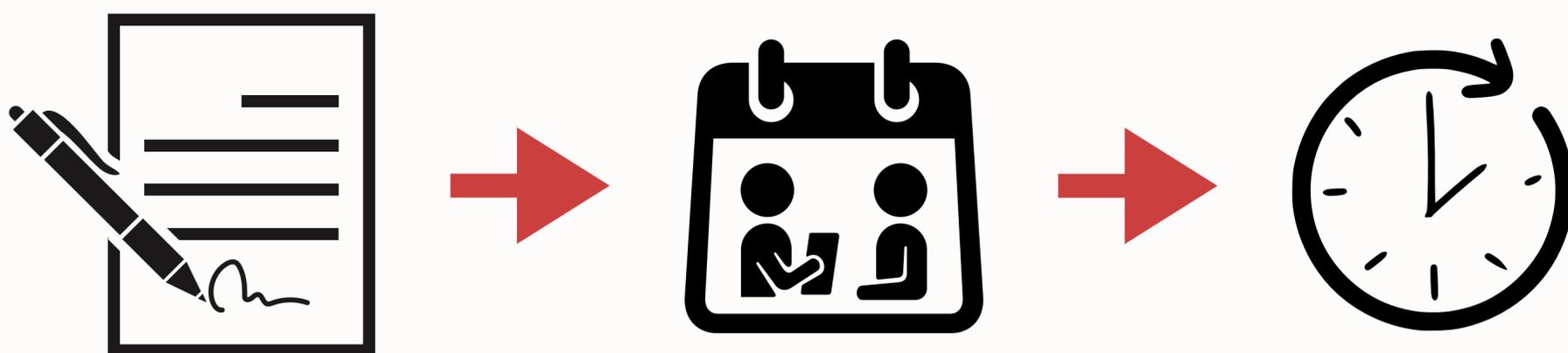


➔ Droit à l'allocation chômage



Vos engagements

- ➔ Je signe un contrat de travail
- ➔ Je viens au travail
- ➔ Je respecte les horaires
- ➔ Je fais des démarches pour trouver un travail
- ➔ Je vais à tous mes rendez-vous d'accompagnement



Si je ne respecte pas mes engagements :

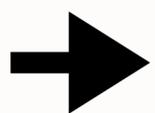
- ➔ Le contrat peut être arrêté



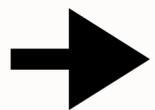
Comment faire pour trouver un contrat en Association Intermédiaire (AI) ?

Contactez votre conseiller(ère).

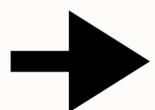
Par exemple :



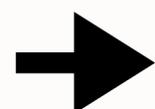
Conseiller France Travail



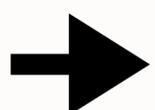
Conseiller Mission Locale



Conseiller Cap Emploi



Référent RSA



Assistante sociale



Comment faire pour trouver un contrat en Association Intermédiaire (AI) ?

En attendant votre rendez-vous :

Rechercher une offre d'emploi

Sur :

Les emplois de l'inclusion



Découvrez le pas à pas des emplois de l'inclusion ci-dessous





Contactez nous !

contact@touraine-insertion.org



Cofinancé par
l'Union européenne

VILLE DE
TOURS



La DDETS

Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités

